

RÉNOFUTÉ

Vous souhaitez des conseils sur la nature des travaux à réaliser pour réduire vos factures d'énergie ou isoler votre logement ? Vous vous demandez quel est le type de chauffage le plus adapté à votre logement ? Rénofuté, le service public de la rénovation énergétique porté par les collectivités locales, est à votre disposition. C'est un service aux usagers porté localement par la communauté de communes Berg et Coiron. L'Agence locale de l'énergie et du climat de l'Ardèche (ALEC 07) est l'opérateur du service. Les conseillers sont des spécialistes indépendants à votre service pour vous aider gratuitement à choisir les solutions techniques adaptées à la rénovation de votre logement et à identifier les aides financières dont vous pouvez bénéficier.



Une permanence vous accueille le quatrième vendredi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous à la Maison France Services de Villeneuve-de-Berg. Contactez l'ALEC 07 pour des conseils au 04 75 35 87 34, du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ou via le formulaire disponible sur le site internet www.alec07.org. Découvrez aussi sur le site la rubrique dédiée à la rénovation énergétique : vidéos, fiches techniques, tutoriels.

Local Artistique Artisanal
Familial Convivial

**Marchés nocturnes
les Mardis
Villeneuvois**

À noter

6, 13, 20 et 27 juillet
3, 10, 17 et 24 août 2021
de 17h à 23h

Pour tout renseignement, contactez la mairie de Villeneuve de Berg
04 75 94 80 09 www.villeneuvedeberg.fr



Une opération programmée de l'habitat (OPAH) destinée à mobiliser des subventions pour les propriétaires (occupants ou bailleurs) afin qu'ils réalisent des travaux d'amélioration a débuté en 2017. Par exemple, pour un montant de travaux de 20 000 € HT, les aides financières peuvent atteindre 55 % des travaux selon vos ressources. Pour compléter le financement, d'autres aides et/ou des prêts sont mobilisables. De plus, vous bénéficiez d'un accompagnement réalisé par SOLIHA (Solidaires pour l'habitat). Un technicien se déplace chez vous pour vous aider à réaliser le diagnostic thermique, élaborer avec vous votre projet de travaux, monter votre

dossier de financement et suivre avec vous le bon déroulement de vos travaux. L'OPAH est partenariale, entre l'État, via l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), la commune de Villeneuve-de-Berg et la communauté de communes Berg et Coiron. Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal s'est prononcé, dans sa séance du 4 mai 2021, en faveur d'une augmentation de l'aide communale dans le cadre de l'OPAH et dans le périmètre prioritaire défini dans la convention entre l'ANAH et la communauté de communes Berg et Coiron.

- Dossiers « Habiter mieux » : 1 000 €
- Dossiers « Travaux lourds » : 2 000 € pour un Studio ou un T1 et 2 500 € à partir du T2.

Cette convention prendra fin le 31 janvier 2022, c'est le moment d'en profiter !

Renseignements :
- par mail, opah@bergetcoiron.fr
- par téléphone, 04 75 94 07 99.

C'est
Nouveau
!

Plate-forme taxe de séjour

La communauté de communes Berg et Coiron a institué une taxe de séjour. La recette de la taxe de séjour est destinée à favoriser la fréquentation touristique de la collectivité et à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques. Plus d'informations sur www.bergetcoiron.taxesejour.fr. Propriétaires, si vous louez un meublé de tourisme ou des chambres d'hôtes, vous êtes donc amenés à percevoir et à reverser le produit de la taxe de séjour. Pour déclarer votre logement et obtenir un numéro d'enregistrement, il vous suffit d'effectuer votre déclaration préalable d'activité d'hébergement en ligne sur la plate-forme dédiée sur www.declaloc.fr. Pour toute question sur la taxe de séjour, bergetcoiron@taxesejour.fr ou 04 75 94 07 95



C'est
Nouveau
!

Commission extra-municipale salle des fêtes

Dessinez ensemble une salle des fêtes pour Villeneuve-de-Berg ! Venez participer à l'émergence du projet. D'ores et déjà, vous pouvez participer à la commission extra-municipale relative à ce sujet. Inscrivez-vous soit sur le site de la commune (www.villeneuvedeberg.fr/vie-municipale/commissions-extra-municipales/), soit en vous déplaçant en mairie. Les travaux de cette commission débuteront en septembre prochain.



Lou Pitchoun, lettre d'informations municipales de Villeneuve-de-Berg | Directeur de publication : Sylvie Dubois, maire | Rédaction : équipe municipale | Photos : Mairie, communauté de communes Berg & Coiron, Déclaloc, x | Maquette et mise en page : Vizo Studio (vizostudio.com) | Impression : Copy Com (copy-com.com) | Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement | Ne pas jeter sur la voie publique.



Lou Pitchoun

Lettre d'informations municipales de Villeneuve-de-Berg



ÉDITO



Chères Villeneuvoises,
chers Villeneuvois,

Le 10 avril dernier, le conseil municipal a validé le budget primitif 2021. Malgré les contraintes, il se veut le reflet de nos priorités et de la politique locale que nous souhaitons mettre en place. Nous sommes dans l'action avec la nécessité de finaliser les dossiers en cours et de programmer les chantiers à venir : médiathèque, rénovation thermique des écoles, salle des fêtes...

Le rendu des ateliers du territoire est pour nous une feuille de route bâtie collectivement afin de programmer la revitalisation de notre centre-bourg. Le comité de projet, la commission extra-municipale et le chargé de projet « Petite ville de demain » constituent des ressources précieuses dont nous devons nous saisir afin de dessiner le Villeneuve de demain.

La réouverture des commerces, des bars restaurants, la programmation des nombreuses animations festives et culturelles (marchés de producteurs locaux et d'artisans, festival « Les cordes en balades », cinéma en plein air...) annoncent un été sous le signe de la convivialité.

Je vous souhaite un très bon été. Prenez soin de vous.

« Ensemble cultivons
créativité et diversité. »

Sylvie Dubois, Maire

BUDGET LE BUDGET EN QUELQUES LIGNES

Le 10 avril dernier, le conseil municipal a validé le budget primitif 2021, un budget qui marque le début de la mise en œuvre du programme proposé par la nouvelle municipalité aux Villeneuvoises et Villeneuvois.



L'année qui vient de s'écouler a été marquée par la crise sanitaire. Cette situation a eu pour incidence de repousser à juillet l'installation de la nouvelle équipe. Des projets ont dû être reportés, des dépenses non engagées en raison des deux périodes de confinement. D'où les excédents constatés en fin d'année 2020. Nous avons mis cette période à profit pour préparer les projets 2021 en lançant les études préalables nécessaires, renforcer l'ingénierie des services et pour désenclaver la commune.

Le budget 2021 répond aux trois ambitions suivantes :

- **Prendre en compte les enjeux de fond du territoire** : avec la démarche « ateliers du territoire », le programme « Petite ville de demain » pour lequel notre candidature a été retenue. Ce sera aussi le lancement d'études permettant d'identifier les leviers de développement économique et de redynamisation commerciale du centre-bourg.
- **Respect des engagements pris** avec l'engagement du plan pluriannuel de rénovation thermique des bâtiments communaux (en commençant par les écoles), le démarrage de la construction de la médiathèque, le doublement de la subvention accordée au CCAS, le démarrage des travaux de sécurisation de l'axe Petit-Tournon/centre-ville ou de l'embellissement de nos espaces publics.
- **Gestion responsable du budget communal** avec les objectifs de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement des services, d'augmentation des investissements de la commune tout en poursuivant cette année encore son désendettement.

(Suite page 2)

SOMMAIRE

- Page 1 ■ Édito du Maire
■ Le budget en quelques lignes (1^{re} partie)
- Page 2 ■ La mairie à votre service
■ Le budget en quelques lignes (2^e partie)
- Page 3 ■ Le budget en quelques lignes (3^e partie)
■ Agenda de l'été
- Page 4 ■ Rénofuté, le service public de la rénovation
■ Améliorations d'habitat : augmentation de l'aide communale
■ C'est nouveau ! Plate-forme taxe de séjour
■ C'est nouveau ! Commission extra-municipale salle des fêtes

AGENDA DE L'ÉTÉ EN PAGE 3





OUVERTURE

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
Samedi de 8h à 12h

PERMANENCES DES ÉLUS

- **Sur rendez-vous :**
Sylvie Dubois, maire
- **Lundi de 14h à 18h :**
Patrick Rotger, 3^e adjoint,
attractivité et développement
économique, commerce et
artisanat
- **Mardi de 10h à 12h :**
Marie Fargier, 2^e adjointe,
cadre de vie, voirie, urbanisme,
réseaux électriques, fibre
optique, sécurité, services
techniques
- **Jeudi de 10h à 12h :**
Karine Taulemesse, 4^e
adjointe, culture et solidarité
- **Vendredi de 14h à 18h et
samedi matin sur rdv :**
Stéphane Chausse, 1^{er} adjoint,
transition énergétique
et écologique, bâtiment,
agriculture, mobilité, eau,
déchets, énergie renouvelable,
service technique
- **Vendredi de 14h à 18h :**
Florian Morge, 5^e adjoint,
éducation, vie associative,
jeunesse, sports

SERVICES UTILES

- **Bibliothèque municipale :**
06 33 23 34 69
bibliothequemunicipale@
villeneuveberg.fr
- **Services techniques :**
dst@villeneuveberg.fr
- **Déchetterie :** 04 75 94 76 45
du lundi au samedi
de 9h à 11h45,
mercredi de 9h à 11h45
et de 13h30 à 17h
- **SIDOMSA :** 04 75 94 33 57
- **SIVOM :** 04 75 94 82 94
- **SAUR :** 04 63 36 10 00
de 8h à 18h, 04 63 36 10 09
soir et week-end

TOUTES LES INFOS sur
villeneuveberg.fr

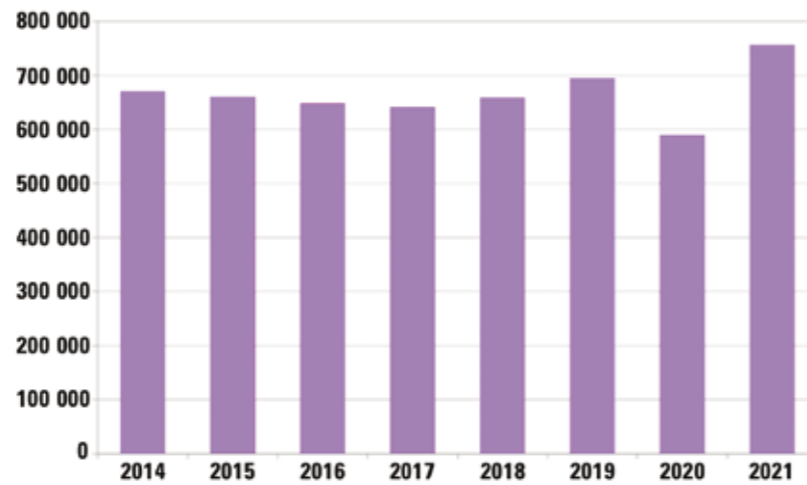
BUDGET LE BUDGET EN QUELQUES LIGNES (Suite de la page 1)

La baisse marquée des charges de fonctionnement en 2020 est liée à la période de confinement et à l'arrêt total des services.

Les charges courantes

La baisse marquée des charges de fonctionnement en 2020 est liée à la période de confinement et à l'arrêt total des services. En 2021, la reprise des activités, les dépenses liées à l'application des différents protocoles sanitaires (personnel supplémentaire, produits, etc.) ont inversé la courbe. Cependant, la municipalité a fait le choix de maintenir le niveau de subvention versée aux associations qui certes n'ont pas eu d'activités mais font face à de réelles difficultés en cette période de crise.

Évolution des charges courantes de 2014 à 2021

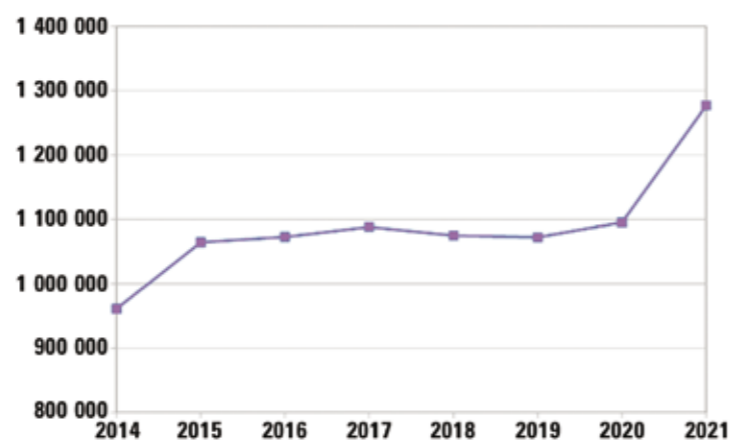


Attention, les baisses de charges de l'année 2020 sont liées au confinement.

Les dépenses de personnel

La masse salariale a vu son niveau augmenté en raison notamment du renforcement des effectifs pour la mise en œuvre de différents protocoles sanitaires, entre autres en milieu scolaire. L'autre raison de l'augmentation visible est liée au respect de l'obligation réglementaire de budgéter l'ensemble des postes, quand bien même ils ne seraient pas pourvus. Remplacer des agents absents, c'est aussi, pour nous, garantir la qualité et la continuité des services rendus par la commune aux habitants.

Évolution des charges de personnels de 2014 à 2021



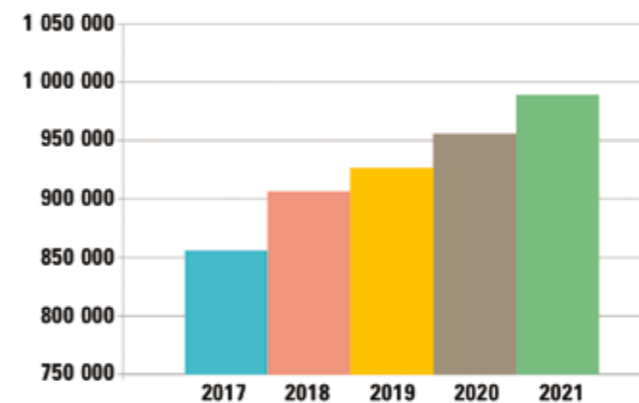
En 2021 : remplacements des agents non présents, renforts liés au Covid, création d'un poste au service administratif et d'un poste d'ingénierie pour conduire le projet « Petite ville de demain ».

Dossier

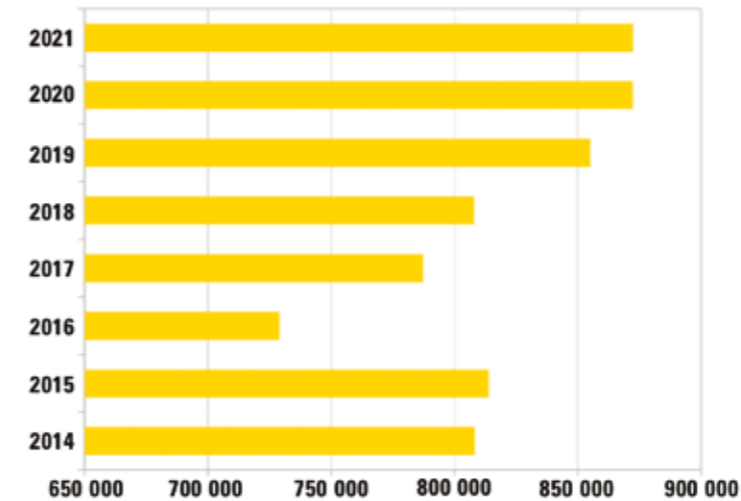
Les principales recettes de fonctionnement

- Les dotations d'État : elles ont connu une évolution de l'ordre de 4 % par an sur le mandat précédent.
- La fiscalité, autrement dit les impôts locaux : l'État a décidé de supprimer progressivement la taxe d'habitation. En 2023, ce sera l'ensemble des contribuables qui en sera exonéré. Les communes, elles, dès 2021, ne perçoivent plus la taxe. La perte de recettes, environ 500 000 € pour la commune, soit plus de la moitié de ses recettes fiscales, sera compensée par l'État par le transfert du produit de la taxe foncière du département. Attention : en 2021, les propriétaires verront donc s'afficher sur leur feuille de taxe foncière un taux de 34,01 %. Ce taux est constitué du taux communal 14,90 % et du taux départemental 18,78 % = 33,68 % augmenté de 1 % soit 34,01 %. Le taux départemental n'apparaîtra plus sur la feuille d'imposition.

Dotations



Impôts directs locaux



Dossier

Les investissements liés aux axes forts du programme politique

- La rénovation énergétique des bâtiments et la mise en accessibilité :
 - de l'école élémentaire avec un programme s'élevant à 300 000 €
 - du centre socioculturel, soit 120 960 €
 - de la mairie pour un montant de 118 000 €.
- Le maintien d'une politique culturelle importante avec un budget de 50 000 €.
- Un projet de médiathèque revu et relancé en accord avec les valeurs portées par l'équipe municipale.
- La mise en valeur du patrimoine, avec la rénovation de la chapelle du Devois.

Rénovation
énergétique
des bâtiments
538 960 €

Animations
culturelles
50 000 €

Médiathèque
1 200 000 €

Rénovation
chapelle du
Devois
130 000 €

Entretien
des voies
communales
75 000 €/an

Travaux en
régie : gendar-
merie, école,
fleurissement
...

AGENDA DE L'ÉTÉ

JUIN, JUILLET,
AOÛT 2021

Jusqu'au 27 juin

(ACCÈS LIBRE)

Exposition photos de Benjamin Napolitano, Malmazet.

Samedi 26 juin

Arts du cirque, place des Combettes.

14h : temps fort jeunesse. 17h : « *Étranges étrangers* » par la Cie Duo Kilombo, cirque tout public dès 3 ans (7/5 €). 18h30 : « *BleuS* » par la Cie Tungstène, théâtre de rue tout public dès 12 ans (8/6 €), les 2 spectacles (12/8 €).

Mercredi 30 juin

Arts du cirque, place des Combettes.

19h30 : « *SoliloqueS* » par la Cie Singulière, cirque tout public dès 10 ans (10/8 €).

Mardis 6/13/20/27 juillet (ACCÈS LIBRE)

Mardi villeneuvois, marché local nocturne, centre-ville, dès 17h.

Jeudi 8 juillet

Les cordes en ballade, église. Romain Leleu Sextet trompette et cordes, 21h (20 €/15 € réduit/gratuit -16 ans). Sur réservation au 04 72 07 84 53 ou sur www.cordesballade.com.



Mercredi 14 juillet (ACCÈS LIBRE)

Feu d'artifice, place des Combettes, vers 22h.

Jeudi 22 juillet (ACCÈS LIBRE)

Cinéma sous les étoiles, « *Antoinette dans les Cévennes* », petit boulo-drome, tombée de la nuit.

Jeudi 29 juillet (ACCÈS LIBRE)

Cinéma sous les étoiles, « *Calamity* » (séance enfants), petit boulo-drome, tombée de la nuit.



Mardis 3/10/17/24 août (ACCÈS LIBRE)

Mardi villeneuvois, marché local nocturne, centre-ville, dès 17h.

Jeudi 5 août (ACCÈS LIBRE)

Cinéma sous les étoiles, « *Adieu les cons* », petit boulo-drome, tombée de la nuit.

Jeudi 12 août (ACCÈS LIBRE)

Cinéma sous les étoiles, « *Rebelles* », Petit-Tournon, tombée de la nuit.

Samedi 28, dimanche 29, lundi 30 août (ACCÈS LIBRE)

Fête votive, animation musicale années 80.